



Un syndicat  
qui informe

Un syndicat  
responsable

Un syndicat  
utile



## COMPTE RENDU DU CSAL-FS du 28/11/2023

Un Comité Social d'Administration Local en Formation Spécialisée s'est tenu ce 28 novembre 2023.

Les points à l'ordre du jour :

- 1 – PV du CSAL-FS du 10 octobre 2023 (pour approbation) ;
- 2 – Règlement intérieur des comités sociaux d'administration locaux : propositions éventuelles des membres de la FS (pour avis) ;
- 3 – Situation au SIP de Sarlat (pour information) ;
- 4 – Fiches de signalement (pour information) ;
- 5 – Questions diverses.

### **I) PV du CSAL-FS du 10 octobre 2023:**

PV approuvé par toutes les organisations syndicales

### **Point sur la situation sanitaire par le médecin de prévention Docteur Laval :**

L'épidémie de Covid flambe mais la pathologie est bénigne, il n'y a pas de complication pulmonaire.

Il faut espérer qu'il n'y ait plus de nouveau variant.

Ce n'est pas comme la grippe dont la période de contamination est de décembre à avril, le Covid est présent toute l'année.

Si symptômes : 40° de fièvre avec une grosse céphalée, application des gestes barrières et port du masque.

Et il est conseillé de se faire vacciner.

Pas de cas de grippe actuellement.

### **II) Règlement intérieur des comités sociaux d'administration locaux: propositions éventuelles des membres de la FS :**

Rappel de la procédure par le directeur :

le règlement intérieur (RI) est décliné dans le décret du 20/11/2020 et est commun pour toutes les instances (CSAL et CSAL-FS).

Le RI interministériel a été approuvé en février 2023, celui du Ministère, le 06/07/2023, celui de la DGFIP a fait l'objet d'une première présentation le 16/10/2023, rejeté par toutes les OS.

Ce qui a entraîné une seconde présentation, qui a été faite le 26/10/2023 et il a été considéré comme adopté car toutes les OS l'ont de nouveau rejeté.

La présentation en instance locale permet aux OS de présenter des observations mais n'a pas pour but de faire modifier ce RI en l'état.

Ces observations seront éventuellement reprises dans une circulaire SI le ministre y est favorable.

Ce règlement, une fois approuvé, sera publié sur ULYSSE.

Le règlement est voté en CSAL.

Suite à une interruption de séance les OS ont demandé une re-convocation en FS pour prendre le temps d'examiner ce règlement et apporter leurs observations.

Le règlement sera examiné le 18/12 lors d'un nouveau CSAL-FS consacré uniquement à ce point.

### **III) Situation au SIP de Sarlat :**

2 fiches de signalement ont été rédigées suite à l'attitude inappropriée et à un comportement fautif de la part du chef de service en intérim sur ce service.

Le directeur a immédiatement mis fin à son intérim après une enquête administrative assortie de PV d'audition, qui ont été transmis à la DG.

Le dossier disciplinaire est à la DG, la direction attend la décision.

Le directeur a bien précisé qu'il soutenait ses chefs de service mais il attend d'eux qu'ils aient un comportement exemplaire et irréprochable.

**Le chef de service n'a peut être entendu que ce qu'il voulait entendre et s'est senti tout puissant dans son service suite aux déclarations du DDFiP, qui a déclaré en réunion des cadres : « Faites attention, je vous soutiendrai toujours mais j'attends de vous un comportement irréprochable face aux agents ».**

### **IV) Fiches de signalement :**

L'assistante de prévention nous a évoqué plusieurs fiches de signalement impliquant des comportements inappropriés d'utilisateurs.

Une action de la part de la direction a été diligentée pour chaque fiche.

**Nous vous rappelons que si vous vous sentez menacés, agressés n'hésitez pas à nous saisir et à remplir une fiche de signalement.**

### **V) questions diverses :**

Les crédits de la formation spécialisée pour 2023 ont été épuisés.

Le catalogue des formations pour 2024 est finalisé, 2 nouvelles formations sont proposées :

1/ sécurité et sécurisation des déplacements urbains à vélo avec mise en situation ;

2/ alimentation et activité physique.

Les prochaines visites de sites dans le cadre de la FS se feront le 19/12/2023, dans le SAR du SMD3 et la Trésorerie Médico-Sociale de Périgueux.

**La séance s'est terminée à 11h30.**